

Nous restons en contact avec vous.

Ne manquez pas de nous signaler vos découvertes à l'adresse secretariat@lasne-nature.be

La commune de Lasne s'oppose à un projet transcommunal, voire transrégional

La province du Brabant Wallon procède à la constitution du dossier de candidature à l'appel à projet « parc national de Wallonie » ouvert par la région Wallonne.

Son intitulé :

« Parc National des forêts du Brabant »

Ses objectifs :

1. Protéger la nature et la biodiversité ;
2. Développer et le tourisme et les loisirs durables ;
3. Protéger et mettre en avant les valeurs paysagères, culturelles et patrimoniales (éléments matériels, immatériels et vivants) ;
4. Fournir des services écosystémiques et contribuer au bien-être, à la qualité de la vie, à la transition écologique, et aux développements économique et social durables de la communauté résidente et du territoire ;
5. Développer des partenariats et les connaissances scientifiques

Une candidature en deux étapes

1. Pour le 1 novembre 2021 dépôt d'une note d'intention et d'un engagement des partenaires et des propriétaires (60 % de la superficie de la zone nodale)
2. Si acceptée, réaliser pour octobre 2022 un plan directeur et opérationnel financé par la Région wallonne (max. 250.000 euros).
3. Ensuite : mise en œuvre pour la période 2022-2026 (subsidé à hauteur de 13 M euros + apport de 20 % des acteurs locaux ou plan B (subvention de 250.000 euros)

Un projet transrégional

1. Candidature en cours de la Province du Brabant Flamand sur une superficie de 10.400 ha
2. Partenariat avec Région de Bruxelles Capitale sur 1900 ha
3. Projet en Brabant wallon sur environ 4300 ha

Intérêts pour les communes

1. Financer des projets afin de restaurer des espaces naturels ou supprimer des barrières écologiques
2. Assurer un développement touristique et économique durable de son

(suite page 2)

La nouvelle réserve du marais de Chapelle à Lasne

Il y a un déjà que Natagora a fait appel aux dons en vue de l'acquisition de la nouvelle zone naturelle qui s'est créée rue de la Lasne, avec l'aide du castor bien entendu. Où en est le projet ? Voici la réponse de Natagora.

« Vous avez été exceptionnellement nombreux à répondre à notre appel aux dons pour nous permettre d'acquérir et protéger durablement les 6 hectares de cette belle zone humide habitée par une famille de castors.

Nous vous en remercions chaleureusement. Grâce à votre généreuse aide, nous avons atteint notre objectif de financer complètement cet achat en comptant sur la participation de citoyens soucieux de préserver cet écrien de nature exceptionnel. (...)

La réserve n'est actuellement guère praticable. Nous avons pensé organiser dès cet automne une visite à l'intention des donateurs et donatrices, mais nous devons remettre cet événement à la fin de l'hiver ou au début du printemps. (...)

En espérant vous rencontrer (...), nous vous remercions encore, Madame, Monsieur, pour votre soutien et vous présentons nos meilleures salutations. »

Julien Taymans - Président de la régionale Brabant wallon



(suite de la page 1)

territoire

3. Mieux maîtriser les flux de visiteurs dans les espaces naturels
4. Structurer les acteurs locaux autour d'un projet phare

Engagement des communes

1. Aider à l'identification des propriétaires repris dans le périmètre
2. Signer l'engagement d'adhésion au projet de parc national (accord de coopération de la coalition territoriale pour une durée de 20 ans)
3. Participer au co-financement des éventuels projets sur son territoire à hauteur de maximum 20 % (à définir lors de la phase 2)
4. Déclaration d'engagement à faire figurer d'éventuels terrains (propriétés communales) dans le périmètre du parc national

Intérêt pour les propriétaires

1. Subventionnement pour des projets privés afin de restaurer des espaces naturels ou des pratiques de gestion durable
2. Mieux maîtriser les flux de visiteurs dans les espaces naturel

Engagement pour les propriétaires

1. Aucune implication financière
2. Déclaration d'engagement à faire figurer ses terrains dans le périmètre du parc national pour une durée idéalement de 20 ans
3. Signer l'engagement d'adhésion au projet de parc national pour une durée de 20 ans (accord de coopération de la coalition territoriale) si propriétaire de plus de 500 ha

Ce qui va changer pour un propriétaire

Aucune contrainte

1. Pas de changement du statut des chemins/ sentiers au niveau des accès du public (sauf si volonté de restreindre l'accès de certaines zones d'un commun accord dans le cadre du plan directeur)
2. Pas de changement du statut des terrains en matière de niveau de pro-

tection, d'aménagement du territoire

3. Pas d'obligation en matière de gestion

De Beauvechain à Ittre, ce projet reçoit le soutien et l'engagement de la majorité des communes brabançonnaises et de la plupart des associations environnementales dont Lasne Nature.

Pour la commune de Lasne, la majorité MR du Conseil communal du 19 octobre 2021 **a voté contre l'engagement d'adhésion** au projet de parc national.

Voilà bien une attitude incompréhensible de la part d'une commune qui annonce dans sa Déclaration de Politique Générale 2018-2024 ceci : « *Notre priorité est de mettre, les richesses environnementales et patrimoniales de la commune et les services aux citoyens, au centre de toutes les préoccupations et du travail au quotidien. Notre volonté est de se placer dans une perspective nouvelle. Notre environnement évolue à tout point de vue et de plus en plus rapidement amenant des concepts et des idées nouvelles.* »

Comment en est-on arrivé là ?

Nos dirigeants nous ont montré leur manque de vision d'avenir pour la Commune. Ils ont témoigné d'une étroitesse d'esprit en ne voulant pas s'engager dans un projet qui dépasse les frontières communales.

Ils ont justifié leur position par un argument bassement pécunier : « *ce projet n'apporte pas de plus-value financière¹* ». Cette affirmation n'est pas correcte puisque le projet abouti peut financer des aménagements de milieux naturels à restaurer ou à aménager pour l'amélioration de la biodiversité, pour financer des aménagements urbains, ...

Ce projet qui fédère plusieurs communes wallonnes, flamandes et bruxelloises, qui donne l'occasion de pérenniser les trames vertes et bleues de la région est mis à mal par le refus de notre commune de participer.

Les trames vertes (forêts, bois, buissons...) et bleues (cours d'eau, étangs, mares, zones humides...) sont les couloirs écologiques indispensables pour la préservation de la biodiversité qui souffre tant de l'emprise des activités humaines.

La commune de Lasne aurait pu s'associer à ce projet encore en gestation au moment de cette prise de position, tout en mentionnant ses contraintes et limites, ses aspirations en matière de développement du projet comme une extension de son contour et l'intégration de périmètres pertinents.

Willy Calleeuw

¹ Conseil communal du 19/10/2021

Les chemins de Camuselle et Cloqueau changent de revêtement

Les travaux prévus de longue date en vue de pérenniser l'état de surface de ces chemins sont en cours.



Espérons que la technique mise en oeuvre tiendra dans le temps. A suivre.

Vous pouvez nous contacter via :

notre site www.lasne-nature.be

mail secretariat@lasne-nature.be

Facebook <https://www.facebook.com/lasnenature/>

tel 02 633 27 64